

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION – CAMPING LA BOULINIÈRE

RÉSERVATION

Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.

Seules les personnes inscrites sur le contrat de réservation seront acceptées dans la location et sur le terrain de camping. La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 25% du coût de la location + les options et 30 € pour frais d'inscription pour tous les locatifs. Le solde de la location pourra être réglé en 2 parties : 50% 60 jours avant l'arrivée au camping et 50% 30 jours avant l'arrivée au camping. Dans tous les cas, la totalité du séjour sera réglée 30 jours avant la date d'arrivée au camping. Dans le cas d'une réservation moins de 30 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour est à régler à la réservation. Un règlement intérieur vous sera remis dès votre arrivée.

À l'arrivée, il vous sera demandé le versement d'une caution de 400 € pour la location (incluant 10 € pour chaque bracelet piscine, 23 € pour la carte magnétique, ainsi que la caution ménage correspondant au forfait « ménage de fin de séjour »). La caution sera restituée au départ si l'état des lieux (hygiène + matériel en bon état) en présence du client ne donne pas lieu à observation. Le tout doit être rendu prêt à relouer.

La location est prévue pour 4 personnes (sauf les mobil home 3 chambres et les Duo Modulo jusqu'à 6 personnes, et le Privilège 4 chambres jusqu'à 8 personnes). Toute modification du contrat (location de draps, location de matériel, modification des participants, présence d'animaux etc.) moins d'un mois avant l'arrivée sera facturée 35 €. La location prend effet entre 14h et 19h le samedi et se termine le samedi suivant avant 10h (peut varier selon les conditions sanitaires et affluence).

Procédure en cas d'arrivée en dehors des plages horaires d'ouverture de l'accueil : après 18h30 (19h30 en juillet et août) vous trouverez la documentation nécessaire à votre installation à la réception. L'état des lieux aura déjà été effectué et sera à rapporter à l'accueil le lendemain avec les chèques de caution. Vous pourrez prendre connaissance des informations concernant le fonctionnement du camping et les attraits touristiques locaux lors du cocktail de bienvenue à 11h devant le bar le dimanche matin (seulement en juillet et août).

Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping. Les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord exprès de la direction du camping.

NOTES IMPORTANTES

La direction de la SCS Camping La Boulinière ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. La SCS Camping La Boulinière décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du locataire.

Attestation villégiature à demander auprès de votre assurance.

Les mobil homes appartiennent à des familles qui les utilisent comme résidence secondaire hors période estivale. Pendant l'été, ils nous les confient à la location.

Les chiens sont acceptés sur le terrain de camping (sauf 1ère et 2ème catégories). Ils doivent être tenus en laisse, identifiés et vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire. Ne pas laisser le chien tout seul dans la location. Un seul animal par location. Les « Nouveaux Animaux de Compagnie » ne sont pas autorisés.

Les accès à la piscine et aux toboggans aquatiques sont exclusivement réservés à notre clientèle (port du bracelet obligatoire et uniquement slip de bain autorisé). Prévoir transat pour bébé car poussette non autorisée sur solarium. Piscine interdite aux visiteurs. Piscine non surveillée, interdite aux enfants non accompagnés. Baignade des enfants sous la surveillance des parents. Les barrières sont fermées de 23h à 7h. Ouverture uniquement en cas d'urgence.

N.B DROIT A L'IMAGE lors de votre séjour au camping La Boulinière, vous êtes susceptible d'être photographié ou filmé pour la conception de nos brochures ou l'illustration de notre site internet et réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas être photographié ou filmé, il vous suffit de le signaler par écrit à la réception.

ANNULATION

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez à devoir les frais de dossier, d'assurance, et des frais d'annulation de 30€ si les frais de dossier sont offerts, et à titre d'indemnités de rupture de contrat :

- Un montant égal à 25% du coût de la location + les options, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Assurance annulation et interruption de séjour Flex + de Neat Camping.

Le camping La Boulinière vous propose une assurance annulation et interruption de séjour facultative dans votre contrat de location à souscrire lors de la réservation. Notre partenaire Neat Camping s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Flex +. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou e-mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site www.neat.eu/camping ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Cette assurance est facultative mais vivement conseillée. Montant

assurance annulation Flex + : 4% du montant du séjour hors frais de dossier. L'assurance annulation Flex + de Neat Camping est la plus complète du marché. En cas d'annulation avec justificatif, le séjour est 100% remboursé* en 48h. En cas d'annulation sans justificatif, le séjour est remboursé à 70%* garanti. (*hors frais de dossier, frais d'annulation de 30€ si les frais de dossier sont offerts, et la souscription à l'assurance annulation).

MEDIATEUR

Les dispositions des articles L611-1 et R612-1 du Code de la consommation obligent le camping à proposer à leurs campeurs consommateurs une procédure de médiation gratuite. Tout consommateur a le droit de recevoir gratuitement un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un camping. La médiation est un mode alternatif de résolution des conflits dès lors qu'un litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès du camping. À défaut de résolution amiable, si le différend persiste, sans préjudice d'intenter une action en justice, le camping propose au campeur consommateur de faire appel au médiateur : CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS / <https://cm2c.net> / cm2c@cm2c.net

DONNEES PERSONNELLES

Les informations que vous saisissez seront enregistrées par le camping la Boulinière, elles seront analysées et transmises aux différents services concernés pour leur prise en charge. Elles pourront, en outre, être utilisées le camping la Boulinière pour des sollicitations commerciales. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez-nous le signifier en écrivant à l'adresse précisée ci-après. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les données collectées sur ce site, dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier au gestionnaire du site, à l'adresse suivante : Camping La Boulinière - 640 Allée de Monlabeur - 17190 SAINT GEORGES D'OLÉRON - Nom du responsable : Mme Line JAVEL.

IMPORTANT

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de brancher les véhicules électriques sur les prises des mobil homes.